

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - PJLO - (N° 3179)

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de l'aide »,

les mots :

« du soutien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec le nom du nouveau risque créé par le projet de loi ordinaire.